



Pour constituer votre dossier de candidature au Certificat de Maîtrise Professionnelle, vous devez :



- **Ecrire une lettre de demande** cosignée par l'employeur et l'adresser à la CPREF (adresse fournie par votre employeur).



- **Joindre à cette lettre vos justificatifs de diplôme ou d'expérience :**
 - Copie de votre diplôme (BAC PRO ou BP) et justificatifs d'ancienneté de 5 ans dans la profession dont 3 ans dans l'entreprise actuelle.
 - ou justificatif de qualification de compagnon professionnel depuis un minimum de 5 ans dans la profession dont 3 ans dans l'entreprise actuelle.



- **Rédiger votre " CURRICULUM D'EXPERIENCE ET DE FORMATION " détaillé en deux ou trois pages maximum. Vous rédigez vous-même ce Curriculum.**

- Réaliser un dossier qui retrace les moments forts de votre expérience de 5 ans, les ouvrages, leurs difficultés, les situations professionnelles et relationnelles qui vous ont obligé à acquérir et développer des aptitudes et des compétences nouvelles. Consacrer un chapitre à décrire les actions de formation continue réalisées pendant les 5 ans et les bénéfices que vous en avez tirés. Il servira à l'entretien de 1 à 2 heures avec le jury. Il doit être contresigné par votre employeur.

POUR VOUS AIDER, PRÉCISEZ :

- **Votre identité :** votre adresse et votre âge.
- **Vos expériences professionnelles :** lister les intitulés des emplois exercés, en indiquant pour chaque emploi la période, le nom de l'entreprise, votre qualification professionnelle.
- **Vos compétences professionnelles :** décrire ce que vous avez fait en utilisant des verbes. Sélectionner si besoin des phrases du référentiel qui correspondent à votre cas. Les reformuler éventuellement à votre manière. Vous pouvez décrire ces compétences en 4 domaines : technique, gestion, organisation, relationnel.
- **Les formations suivies, en formation initiale et en formation continue :** lister les intitulés des formations, la date, la certification ou le diplôme obtenu.
- Vous pouvez aussi lister d'autres activités et expériences extra professionnelles qui prouvent certaines compétences (loisirs, adhésion ou responsabilité dans le cadre d'associations ou de clubs...).



- **Faire signer ce " CURRICULUM D'EXPERIENCE ET DE FORMATION " par votre employeur.**



- **Choisir avec votre employeur un ouvrage et une situation de travail qui servira au jury pour évaluer des compétences choisies par le jury dans le référentiel.**

Envoyer votre dossier à la CPREF, en vérifiant qu'il comprend bien :

- la lettre co-signée, les justificatifs de diplôme (s) et/ou d'expérience,
- le " Curriculum d'Expérience et de Formation " détaillé et contresigné par votre employeur,
- si possible la désignation de l'ouvrage ou de la situation professionnelle retenus.